

CONVERSION FIOUL OU PROPANE OU CHARBON



AU PROFIT DU GAZ NATUREL OU DE L'ÉLECTRICITÉ



La FDE 62 vous aide à investir dans le cadre du remplacement d'un système de chauffage fioul ou propane (avec cuve individuelle) ou charbon vers le gaz naturel ou l'électricité de votre patrimoine dans l'objectif de les supprimer à brève échéance.

COMMENT INTERVIENT LA FDE 62 ?

La FDE 62 accompagne financièrement le passage au gaz naturel ou à l'électricité.

Cette aide n'est pas éligible dans les communes desservies par une DSP gaz propane.

Les objectifs

- Faciliter la réalisation des projets
- Réduire les consommations énergétiques et l'impact carbone

L'intérêt de la collectivité

Une aide à l'investissement :

- Suppression du fuel ou du gaz propane individuel ou du charbon

Bon à savoir

- L'ensemble de ces accompagnements est également éligible aux prêts à taux bonifiés (voir fiches accompagnement sur les prêts).

Vos interlocuteurs

CONSEILLER EN ÉNERGIE SUR UN TERRITOIRE

- Communauté de Communes **de la Terre des 2 caps, de Desvres Samer** ; Communauté d'Agglomération **du Boulonnais**

REMI NORMAND

06 71 59 13 09 / remi.normand@fde62.fr

- Communauté de Communes **du Pays de Lumbres**

GUILLAUME DUBIEZ

06 86 80 38 67 / guillaume.dubiez@fde62.fr



Financement

Système de production de chaleur	Accompagnement financier de la FDE 62 (€ HT)	
Installation des systèmes de chauffage		
Electrique rayonnant ou à chaleur douce si la solution la plus pertinente préconisée	50 %	Plafond 2 500 €
Pompe à chaleur « air-eau » à démarrage progressif	50 %	Plafond 7 500 €
Pompe à chaleur « eau-eau » à démarrage progressif	50 %	Plafond 7 500 €
Chaudière à condensation	50 %	Plafond 5 800 € P<70 kW 11 600 € P≥70 kW
Pompe à chaleur au gaz	60 % Sous réserve d'un calcul de rentabilité* validé par la FDE 62 et la mise en place d'un contrat de maintenance	Plafond 7 500 € P<70 kW 15 000 € P≥70 kW
Chaudière Thermodynamique (jusqu'à 70 kW)	60 % Sous réserve de la mise en place d'un contrat de maintenance	Plafond 12 000 €
Radiant au gaz naturel	20 € par m ² chauffé	Plafond/bâtiment 12 000 € si passage au gaz naturel
Aérotherme à condensation gaz naturel	45 € par m ² chauffé	Plafond/bâtiment 12 000 € si passage au gaz naturel
Pompes à chaleur géothermiques – accompagnement sur les forages et les sondes		
Projets sur nappe	30 %	Plafond 6 000 €
Projets sur sondes	30 %	Plafond 16 500 €
Adaptation d'une chaufferie gaz		
Remplacement d'un brûleur fuel ou propane par un brûleur gaz naturel modulant (30% à 100%)	50 %	Plafond 1 500 € par chaudière

* par rapport à une chaudière gaz



- Communauté d'Agglomération du **Pays de Saint Omer**
GUILLAUME DUBIEZ
06 86 80 38 67 / guillaume.dubiez@fde62.fr
et **ANTOINE BREGEAUD**
06 86 80 32 83 / antoine.bregeaud@fde62.fr
- Communauté de Communes du **Ternois**
CAMILLE ROY
07 86 15 94 27 / camille.roy@fde62.fr
- Communauté de Communes des **Campagnes de l'Artois** **ARNAUD QUESNOY**
06 80 83 19 20 / arnaud.quesnoy@fde62.fr
- Communauté de Communes des **7 Vallées**
GUILLAUME ANSART
06 71 92 55 38 / guillaume.ansart@fde62.fr

AUTRES COMMUNES :

THIBAUT DEJAIGHER

Ligne directe 03 21 51 80 36 Portable 06 30 92 75 28
thibaut.dejaigher@fde62.fr

KARIM GLANIOS

ligne directe 03 21 71 72 02 Portable 06 45 01 44 02
karim.glanios@fde62.fr